



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-049

PUBLIÉ LE 19 JANVIER 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2024-01-18-00002 - ARRETE PORTANT DESIGNATION DE MADAME CORALIE VENEL?? EN QUALITE D INSPECTEUR DE L AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE (2 pages)

Page 3

R32-2024-01-18-00001 - ARRETE PORTANT DESIGNATION DE MADAME HELENE BOMY?? EN QUALITE D INSPECTEUR DE L AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE (2 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-01-18-00002

ARRETE PORTANT DESIGNATION DE MADAME
CORALIE VENEL
EN QUALITE D INSPECTEUR DE L AGENCE
REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DE MADAME CORALIE VENEL
EN QUALITE D'INSPECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1421-1, L.1435-7 et R.1435-10 à R.1435-15 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.313-13 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région des Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des agences régionales de santé ;

Vu le diplôme de Master Sciences, Technologies, Santé mention « Ingénierie de la santé » délivré le 8 novembre 2019 à Madame Coralie VENEL par l'Université de Lille ;

Vu l'arrêté du 6 février 2022 portant intégration de Madame Coralie VENEL dans le corps des infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat et affectation à l'ARS Hauts de France à la même date ;

Vu l'attestation de fin de formation de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publiques validant le parcours de formation préalable obligatoire de Madame Coralie VENEL et son admission à l'examen final conformément à la décision du jury en date du 21 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1^{er} - Madame Coralie VENEL est désignée en qualité d'inspectrice en ARS pour exercer les missions définies aux articles L.1421-1 du code de la santé publique et L.313-13 du code de l'action sociale et des familles sur le territoire de la région des Hauts-de-France à compter de la publication du présent arrêté.

Article 2 - En cas de changement d'affectation, en dehors du ressort de compétence territoriale de l'ARS, la présente désignation deviendra caduque.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - Le secrétaire général et la directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Hauts-de-France et notifié à Madame Fabienne JOLY.

Fait à Lille, le 18 janvier 2024.

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Directrice adjointe du Secrétariat général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carole', written in a cursive style.

Carole LAMORILLE

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-01-18-00001

ARRETE PORTANT DESIGNATION DE MADAME
HELENE BOMY
EN QUALITE D INSPECTEUR DE L AGENCE
REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DE MADAME HELENE BOMY
EN QUALITE D'INSPECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1421-1, L.1435-7 et R.1435-10 à R.1435-15 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.313-13 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région des Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des agences régionales de santé ;

Vu le diplôme de Master Sciences, Technologies, Santé mention « Management sectoriel » délivré le 7 février 2017 à Madame Hélène BOMY par l'Université de Lille ;

Vu le contrat du 4 décembre 2017 portant recrutement par voie de détachement de Madame Hélène BOMY en qualité de chargée de mission ;

Vu l'attestation de fin de formation de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publiques validant le parcours de formation préalable obligatoire de Madame Hélène BOMY et son admission à l'examen final conformément à la décision du jury en date du 21 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1^{er} - Madame Hélène BOMY est désignée en qualité d'inspectrice en ARS pour exercer les missions définies aux articles L.1421-1 du code de la santé publique et L.313-13 du code de l'action sociale et des familles sur le territoire de la région des Hauts-de-France à compter de la publication du présent arrêté.

Article 2 - En cas de changement d'affectation, en dehors du ressort de compétence territoriale de l'ARS, la présente désignation deviendra caduque.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - Le secrétaire général et la directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Hauts-de-France et notifié à Madame Fabienne JOLY.

Fait à Lille, le 18 janvier 2024.

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,
La Directrice adjointe du Secrétariat général,



Carole LAMORILLE